



Charges de copropriété 2010

Par **al34**, le **03/07/2010** à **05:53**

Bonjour,

J'ai acheté un bien immobilier en mars 2010, au cours d'une réunion de copropriétaires, le syndic me réclame en tant que charges 2010 les taxes foncières 2009 ainsi que le règlement de facture edf 2009. Est ce bien normal?

Par **pg75000**, le **20/07/2010** à **20:52**

Je ne suis pas juriste mais je trouve ça bizarre :

Pour moi, en 2010 vous devez payer la taxe foncière du logement dont vous étiez propriétaire au 01/01/2009 et donc pas le présent logement.

Quand à l'edf, en supposant que ce soit l'edf des partie communes, ce sont des charges a supporter par le propriétaire au moment de l'apurement, sauf si vous aviez prévu un dispositif différent avec le vendeur (ex : prorata)